

Réforme des marchés publics : quel impact sur vos pratiques ?

NOUVEAU

La transposition des directives européennes " marchés publics " dès 2014 impactera les marchés passés par tous les pouvoirs adjudicateurs. La performance des achats est le maître mot dans le contexte actuel de révision. Connaître son marché, mutualiser ses achats, définir le juste besoin, acquérir une démarche en coût global, savoir négocier sont des étapes clés à maîtriser. Afin de gérer au mieux les intérêts des pouvoirs adjudicateurs, il est essentiel pour les décisionnaires et les acheteurs de disposer d'une vision claire et synthétique de la stratégie des achats mais également de réglementation et des procédures.

Objectifs

- Connaître les nouvelles règles communautaires
- Maîtriser les règles fondamentales de passation et d'exécution des marchés
- Comprendre les dernières jurisprudences
- Echanger avec les experts présents

Public

- les DG, DGD, directeur financier, directeur juridique, acheteur des Epl
- Les DGS, DGST, DGA, juristes et acheteurs des collectivités territoriales

Dates et lieu

au choix :

• **30 septembre 2014 (9h/17h)**

• **30 octobre 2014 (9h/17h)**

• **4 novembre 2014 (9h/17h)**

au siège de la Fédération des Epl

95, rue d'Amsterdam
 75008 Paris

Programme

Les grands principes de la commande publique

- Le cadre juridique applicable
- La notion de marché public
- Les différents types de marchés publics
- Les nouvelles directives communautaires
- Leur transposition en droit interne

Les préalables à la passation de marchés

- Les principes fondamentaux de la commande publique
- Les besoins à satisfaire
- Le montant du marché
- Les critères d'attribution et leur pondération
- Les délais des procédures

Les règles de passation des marchés publics

- Le déroulement général de la procédure de passation et ses seuils
- Les principales procédures de dévolution : appel d'offres, marchés à procédure adaptée, procédures négociées
- Les apports des nouvelles directives : recours facilité à la négociation, partenariat d'innovation, allotissement, formalités déclaratives simplifiées

Les grands principes d'exécution

- L'attribution du marché
- Les conditions de passation aux avenants
- La résiliation des marchés publics
- Les apports des nouvelles directives : gestion de la sous-traitance, encadrement du recours aux avenants, conditions de résiliation

Intervenants

Un avocat partenaire de la Fédération des Epl

Un expert du département juridique de la FedEpl

Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)
 Collectivités territoriales, Epl adhérentes :
 550 € HT (657,80 € TTC)
 Autres : 715 € HT (858 € TTC)

Contact et inscription

Françoise Dhérin
 Département Communication
 et formation
 Tél. : 01 53 32 22 04
f.dherin@lesepl.fr